

Séance du mardi 12 novembre 2013

L'an deux mil treize, le mardi douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme TROLLE Annie, Mme BALLU Martine, Mr GERMAIN Sylvain, Mr VAN DAELE Patrick, Mr HERMENT Maurice, Mr DEROGY Serge, Mr CNUUDE Philippe, Mme DELORMEL Brigitte

Membres Absents :

- Mr DEBRAS Marc
- Mr MARQUIS Laurent
- Mr MULLIEZ Vianney
- Mme RIVIERE Françoise
- Mr GSCHWIND Henri

Ordre du jour :

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Encaissement de chèque
- ↪ budget eau : non-valeurs
- ↪ Décision modificativen°3 – 2013
- ↪ Devis pelleteuse canalisation d'eau
- ↪ Désignation des membres du Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers
- ↪ Devis Spéléos
- ↪ Devis recouvrement canalisation d'eau
- ↪ Demandes de subventions
- ↪ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne M Sylvain GERMAIN secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR).

C – ENCAISSEMENT DE CHEQUE

La mairie a reçu un chèque de 2643,89€ (deux mille six-cent quarante-trois euros et quatre-vingt neuf cents) de la compagnie Allianz correspondant à un remboursement de sinistre. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR) d'accepter ce chèque.

D – BUDGET EAU : NON VALEURS

Depuis la dernière réunion, la trésorerie a proposé de soumettre à l'approbation du conseil des non-valeurs sur le budget eau pour un montant de 66,60€ (soixante-six euros et soixante cents).

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR), l'inscription en non valeurs pour un montant de 66,60€.

E – DECISION MODIFICATIVE N°3-2013 BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire indique que pour des problèmes d'ordre informatique et de plan comptable, il convient d'annuler la délibération modificative n°2-2013, de créer un nouveau numéro d'opération pour le mobilier et de reprendre une délibération modificative permettant de réaliser les opérations évoquées lors des deux réunions du conseil municipal précédentes (matériel pompiers, achat de lave-vaisselle, travaux d'électricité à l'école).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR) les opérations suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
023(023) Virement à la section d'investissement	2095,00
61522 (011) Bâtiments	-2095,00
	0,00

RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
21312 (21) - 15 Bâtiments scolaires	505,00
21568(21) - 51 Autre matériel et outillage d'incendie	1290,00
2184(21) - 52 Mobilier	300,00
	2095,00
TOTAL DEPENSES	2095,00

RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
021 (021) Virement de la section de fonctionnement	2095,00
	2095,00
TOTAL RECETTES	2095,00

F – DEVIS PELLETEUSE CANALISATION D'EAU

La municipalité a été alertée récemment de l'enfouissement insuffisant de la canalisation d'adduction d'eau entre le puits et le château d'eau, sur une petite section de son trajet. Deux devis ont été demandés pour prendre la terre (240 m³) déposée le long du champ lors des travaux de voirie et l'étaler au-dessus du trajet de la canalisation :

- La première entreprise propose un devis d'un montant hors-taxe de 2145€ (2565,42€ TTC), compte-tenu de la mise à disposition d'une remorque de Mr Philippe Cnudde.
- La seconde entreprise propose de mettre les travaux en régie et de facturer à la journée de travail (2 ou 3 jours selon les conditions), compte-tenu de la mise à disposition de plusieurs remorques, ce qui nécessite le travail de concert de plusieurs agriculteurs. Le montant maximum du coût de la pelleteuse pour trois jours serait estimé autour de 2500€ (et donc 2/3 de cette somme pour 2 jours).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR) de retenir la première entreprise (F. Liger) pour effectuer les travaux.

G – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEUR-POMPIERS

Le Corps de Première Intervention poursuit activement sa remise en route. Il convient que le conseil municipal désigne quatre représentants et quatre suppléants pour siéger au Comité Consultatif Communal des Sapeur-Pompiers (CCSP), hors Monsieur Herment, chef du Corps, et Monsieur le Maire, président de la commission. Il faut donc un représentant pour les Sapeur-Pompiers, un pour les caporaux, un pour les sous-officiers et un pour les officiers ; de son côté le CPI désignera également quatre représentants.

Après délibération, le conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR),

- pour les officiers, Annie Trolle (Titulaire) et Martine Ballu (Suppléant)
- pour les sous-officiers, Philippe Cnudde(Titulaire) et Patrick Van Daele (Suppléant)
- pour les caporaux, Serge Derogy (Titulaire) et Brigitte Delormel (Suppléante)
- pour les sapeurs-pompiers, Sylvain Germain (Titulaire) et Annie Trolle (Suppléante)

H – DEVIS SPELEOS

A la suite du dernier conseil municipal, le club de spéléo de l'Oise est descendu dans la carrière de la ferme Cnudde afin d'établir un devis pour un repérage précis des diverses galeries accessibles à partir de ce point d'accès. A la suite de cette exploration, plusieurs éléments d'information peuvent être communiqués :

- Certains départs de galeries vers l'Est sont bouchés et ne peuvent permettre leur exploration sans des travaux hors de proportion avec les moyens de la commune.
- Un important fontis est en cours de constitution, sa hauteur actuelle par rapport au sol de la carrière est d'une dizaine de mètres. Le plafond de la cavité se trouve donc très proche de la surface du sol, ce qui rend ce terrain particulièrement dangereux. Des baraquements non habités sont concernés par ce désordre à venir. L'agriculteur a été prévenu et il lui a été conseillé de retirer rapidement avec la plus grande prudence son matériel déposé sur ce terrain.
- Le devis pour le relevé complet des vides, piliers et remblais accessibles à partir de ce site se monterait à la somme de 2400 € TTC. Ceci ne comprend pas le relevé d'autres cavités qui pourraient être accessibles à partir d'autres points du territoire.

Après délibération, le Conseil décide de reporter la décision, en attente de précisions complémentaires auprès de Mr Accorsi.

I – DEVIS RECOUVREMENT CANALISATION D'EAU

Ce point de l'ordre du jour est en fait un doublon du point F ci-dessus. Il n'y a donc pas de délibération autre.

J – DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR)

- que Monsieur le Maire demande la subvention la plus élevée possible pour la dernière tranche de restauration de l'église correspondant aux travaux intérieurs. Cette demande de subvention est mise en « priorité 1 ».
- que Monsieur le Maire demande en « priorité 2 » la subvention la plus élevée possible pour les travaux de mise en sécurité de la salle des sports (montant 53860 € HT).

K – QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire souhaite réorganiser les services de la mairie dans un double souci : d'économies de chauffage d'une part et d'accessibilité des services de la mairie aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, il a constaté que le passage au PESV2 obligera à scanner beaucoup de documents et que les secrétaires passent beaucoup de temps à monter et descendre les escaliers, ce qui n'est pas satisfaisant en terme de prévention des accidents du travail.
2. Monsieur le maire souhaiterait que des travaux de rénovation thermique soient effectués sur l'ensemble du bâtiment de la mairie (y compris périscolaire, bibliothèque) ainsi que sur l'ancien presbytère. Il étudie à l'heure actuelle quel montage financier serait le plus judicieux.
3. De même, une recherche de financement est effectuée afin de modifier les branchements d'eau des habitations du versant ouest de la rue Saint Antoine. Il s'agirait de brancher les habitations sur la canalisation de 150mm et de mettre hors service une ancienne canalisation (70 ans) sur une zone fragile du territoire (carrières).
4. Des devis ont été demandés pour réaliser une montée utilisable par les convois au nouveau cimetière.
5. L'arbre de Noël de la commune aura lieu le 14 décembre.
6. TAM : en attente de devis pour une solution provisoire afin de faire baisser le niveau de l'eau. Une réunion à la sous-préfecture devrait avoir lieu d'ici la fin du mois de novembre en espérant qu'une ligne de conduite claire sera définie quant à l'assainissement de l'ensemble du village et non de la seule cité HLM.
7. Matériel informatique : la maintenance du matériel est assurée jusqu'au 31 décembre par l'ADICO pour un montant annuel d'environ 1200 €. Etant donné la rupture des relations entre l'ADICO et la société Cosoluce, la question se pose de la poursuite des prestations de l'ADICO.
8. L'inauguration des derniers travaux à l'école ainsi que du matériel informatique aura lieu le lundi 18 novembre à 15h30. Mr Rome, très sensible à notre invitation mais retenu par d'autres obligations, nous a prié de bien vouloir l'excuser.
9. La CCVBN demande qu'on lui communique les besoins de la commune concernant les bacs de tri. Par ailleurs, elle propose des silos de compostage à tarif préférentiel ; prière de contacter ses services pour les personnes qui seraient intéressées.

10. Signalisation : des travaux d'amélioration de la voirie sont souhaitables : panneaux de risque d'inondation route de Villers, plots d'arrêt afin de transformer le chemin du tour de ville en voie sans issue.
11. Le CPI a reçu la visite du lieutenant-colonel Bauman, Par ailleurs, le CPI est prêt à reprendre une activité de secours à personne mais est en attente de mise en service des BIPS. Etant donné le nombre de pompiers reprenant une activité, il apparaît qu'il faudra rapidement envisager l'achat de nouveaux bips (au moins cinq).
12. Il y a un panneau à resceller à l'entrée nord du village

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10

